

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But – Une Foi



**Commission de Régulation
du Secteur de l'Electricité**

**DECISION N° 2019-54 PORTANT APPROBATION DES COÛTS
ACTUALISES DES OUVRAGES POUR LE RACCORDEMENT DES
CLIENTS AU RESEAU DE DISTRIBUTION DE SENELEC**

Vu la loi n° 98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité, notamment son article 11 ;

Vu le décret n° 98-333 du 21 avril 1998 portant organisation et fonctionnement de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;

Vu le Règlement Intérieur de la Commission adopté le 27 juin 2002, notamment son article 6 ;

Vu le Contrat de Concession et de Licence de Senelec ;

Vu le Cahier des Charges de Senelec, notamment son article 9 ;

Vu la Décision n° 2018 – 04 du 27 mars 2018 de la Commission portant approbation des coûts actualisés des ouvrages pour le raccordement des clients au réseau de distribution de Senelec ;

Vu la lettre n° 0000216/PR/MSPSE/CAB/DC/SP du 05 décembre 2019 du Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du PSE relative à la préparation du cycle Doing Business ;

Vu la lettre n° 00000573 du 09 décembre 2019 de la Commission adressée à Senelec portant sur les données relatives au barème de raccordement à l'électricité des PME ainsi que les procédures et délais de raccordement ;

Vu la lettre n° DPC/DCA/DT/GU/MBA/N°51/19 du 18 décembre 2019 de Senelec relative aux données sur les coûts actualisés de raccordement au réseau de distribution ;

Sur le rapport des Experts Electriciens,

Après avoir délibéré le 26 décembre 2019,

SUR LES FAITS,

Le Cahier des Charges annexé au Contrat de Concession de Senelec dispose, en son article 9 relatif aux Conditions de Service, que Senelec doit établir un document soumis à l'approbation de la Commission présentant la base sur laquelle les frais de raccordement au réseau sont déterminés. Ce document doit être suffisamment clair et précis afin que toute personne puisse évaluer les frais de branchement qu'elle doit supporter pour être raccordée.

Ces coûts sont actualisés de façon périodique pour tenir compte de l'évolution des prix du marché.

Dans le cadre de la préparation du cycle Doing Business, le Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du PSE a saisi le Ministre du Pétrole et des Energies, par courrier n° 0000216/PR/MSPSE/CAB/DC/SP du 05 décembre 2019, pour requérir la prise d'une décision de la Commission sur l'approbation des coûts des ouvrages pour le raccordement des clients au réseau de distribution de Senelec.

Sur la base de la Décision n° 2018 – 04 du 27 mars 2018, la Commission a saisi Senelec par lettre n° 00000573 du 09 décembre 2019, pour la transmission des données actualisées relatives au barème de raccordement à l'électricité des Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) ainsi que les procédures et délais de raccordement, suivant le format requis.

Ainsi, suite à la réunion d'échanges du 12 décembre 2019 sur les indicateurs du Doing Business avec la Commission et l'APIX, Senelec a soumis à la Commission, par lettre n° DPC/DCA/DT/GU/MBA/N°51/19 du 18 décembre 2019, les données demandées relatives aux coûts de raccordement en Basse Tension (BT) et en Moyenne Tension (HTA) pour les clients PME/PMI, à la procédure de demande de raccordement, et aux délais d'approbation des demandes de raccordement.

ANALYSE DE LA COMMISSION

La Commission a examiné les éléments soumis par Senelec au regard notamment des dispositions de l'article 9 du Cahier des Charges annexé au Contrat de Concession susvisé. Il s'agit des coûts de raccordement au réseau de distribution en Basse Tension, en Moyenne Tension en aérien et en Moyenne Tension en souterrain, et des délais d'approbation des demandes de raccordement.

L'analyse de la Commission a porté sur les constats suivants :

- les coûts de raccordement en Basse Tension (BT) ont connu une baisse sensible pour les lignes souterraines en 150 mm² ou 240 mm² du fait de la baisse observée sur les coûts des câbles. Cette baisse des coûts de raccordement est de -24% et -10% respectivement pour les 150m de liaison en 150 mm² et 240 mm², par rapport aux coûts de mars 2018 ;

- pour le raccordement en Moyenne Tension en aérien, le coût total de raccordement selon la puissance a connu une légère baisse pour les plages de 115 à 160 kVA et 161 à 200 kVA. Elle est de -4% et -6% respectivement, du fait globalement de la baisse observée sur les coûts des équipements électriques. Cependant, les coûts de raccordement ont connu une hausse de 3% pour la plage de 40 à 114 kVA. Cette hausse est due à l'augmentation des coûts des transformateurs et de la ligne Moyenne Tension en 54,6 mm² Almelec qui a été considérée avec des poteaux en béton et non en bois ;
- pour le raccordement en Moyenne Tension en souterrain, le coût total de raccordement selon la puissance a connu une nette hausse par rapport à 2018. Elle est de 22%, 18% et 16% respectivement pour les plages de 40 à 114 kVA, 115 à 160 kVA et 161 à 200 kVA. Cette hausse provient essentiellement de la forte évolution de +46% sur l'équipement électrique des postes de transformation. En effet, même si le coût de référence a connu une forte baisse, il se trouve qu'il est prévu d'équiper les postes avec des équipements de type fermé et non ouvert comme précédemment.

Il convient de noter que les prix fournis sont basés sur les prix de marchés obtenus par appels d'offres lancés par Senelec. Ces prix sont généralement plus bas que ceux du marché du fait de l'appel à la concurrence et des volumes.

Par ailleurs, pour le raccordement en Moyenne Tension, l'augmentation constatée sur les coûts de raccordement est justifiée par un changement de technologie. Pour les lignes aériennes, les poteaux en béton proposés sont plus robustes que les poteaux en bois et offrent une meilleure qualité de service dans le temps. Il en est de même pour les équipements électriques de type fermé pour les postes de transformation. Ils offrent plus de facilité d'exploitation et de maintenance et leurs prix de référence ont connu une nette baisse de -44% par rapport aux coûts de 2018. Cette technologie est aujourd'hui considérée systématiquement pour équiper les postes.

En tout état de cause, les prix déterminés sont des coûts de référence et le client n'est pas tenu de confier les travaux à Senelec. Il est libre de choisir son prestataire.

Enfin, sur la base des statistiques fournies par Senelec concernant les réalisations de 2019 du Guichet Unique, la Commission considère le délai moyen d'approbation des dossiers de demande de raccordement qui est de 6,3 jours raisonnable. Il en est de même pour la procédure de demande de raccordement.

La Commission peut donc valider les coûts de raccordement en Basse Tension et en Moyenne Tension proposés par Senelec.

Par ces motifs, la Commission après consultation des parties,

Décide :



Article premier

Les coûts pour le raccordement des clients au réseau de distribution de Senelec sont approuvés tels que fixés par le barème joint à l'annexe 1, sur la base des coûts de référence détaillés à l'annexe 2.

Article 2

Les frais de raccordement fixés par la présente Décision peuvent être révisés en cas d'évolution significative des coûts sur demande de Senelec ou à l'initiative de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité.

Article 3

La présente Décision est notifiée à Senelec et sera publiée au Bulletin Officiel de la Commission.

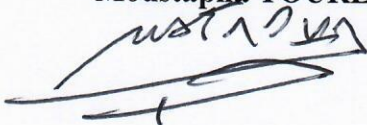
Fait à Dakar, le 26 décembre 2019

Ibrahima Amadou SARR



Président de la Commission

Moustapha TOURE



Membre de la Commission

Antou GUEYE SAMBA



Membre de la Commission

Annexe n°1 : Barème des coûts de raccordement des clients au réseau de distribution (décembre 2019)

Tableau 1: Coûts de raccordement en Basse Tension (FCFA)

	150m de ligne BT		
	Aérien 35 ou 70mm ² Alu	Souterrain 150mm ² Alu	Souterrain 240mm ² Alu
Coût de raccordement Basse Tension	1 228 500	2 740 500	3 402 000

Tableau 2 : Coûts de raccordement en Moyenne Tension en aérien (FCFA)

	Puissance		150m de ligne HTA en aérien			Coût total de raccordement
	kW	kVA	Equipement Electrique H61	Transformateur	Ligne HTA 54,6mm ² Almelec - 150m	
Moyenne Tension	34 à 99	40 à 114	3 780 000	3 024 000	1 984 500	8 788 500
	100 à 139	115 à 160	3 780 000	3 024 000	1 984 500	8 788 500
	140 à 174	161 à 200	3 780 000	4 284 000	1 984 500	10 048 500

Tableau 3 : Coûts de raccordement en Moyenne Tension en souterrain (FCFA)

	Puissance		150m de ligne HTA en souterrain				Coût total de raccordement
	kW	kVA	Equipement Electrique	Génie Civil	Transformateur	Ligne HTA en souterrain 240mm ² - 150m	
Moyenne Tension	34 à 99	40 à 114	11 970 000	5 000 000	3 024 000	4 063 500	24 057 500
	100 à 139	115 à 160	11 970 000	5 000 000	3 024 000	4 063 500	24 057 500
	140 à 174	161 à 200	11 970 000	5 000 000	4 284 000	4 063 500	25 317 500

f
b 4

Annexe n°2 : Coûts de références des ouvrages en FCFA pour le raccordement des clients au réseau de distribution (déc. 2019)

Désignation	Unité	Prix HTVA/HD Fourniture et Pose	Prix TTC Fourniture et Pose
Ouvrages			
Poste 30kV bas en Coupure / Génie Civil	u		5 000 000
Poste 30kV bas en Coupure / Equipement Electrique type Ouvert (sans le transformateur)	u	6 500 000	8 190 000
Poste 30kV bas en Coupure / Equipement Electrique type Fermé (sans le transformateur)	u	9 500 000	11 970 000
Poste préfabriqué en Coupure (Enveloppe + Equipement Electrique + Massif / sans le transformateur)	u	20 500 000	25 830 000
Poste aérien type H61 avec IACM (sans le transformateur)	u	3 000 000	3 780 000
Ligne HTA 30kV			
Ligne aérienne 54,6mm ² Almelec avec poteaux béton	km	10 500 000	13 230 000
Câble souterrain 240mm ² Alu	km	21 500 000	27 090 000
Ligne BT 400V			
Ligne aérienne en câble préassemblé 70mm ² ou 35 mm ² Alu avec poteaux bois	km	6 500 000	8 190 000
Câble souterrain 150mm ² Alu	km	14 500 000	18 270 000
Câble souterrain 240mm ² Alu	km	18 000 000	22 680 000
Articles			
Transformateur HTA/BT de type H61			
50kVA 30kV/B2	u	1 700 000	2 142 000
100kVA 30kV/B2	u	1 900 000	2 394 000
160kVA 30kV/B2	u	2 400 000	3 024 000
Transformateur HTA/BT de type H59			
50kVA 30kV/B2	u	1 700 000	2 142 000
100kVA 30kV/B2	u	1 900 000	2 394 000
160kVA 30kV/B2	u	2 400 000	3 024 000
250kVA 30kV/B2	u	3 400 000	4 284 000
400kVA 30kV/B2	u	4 500 000	5 670 000
630kVA 30kV/B2	u	6 200 000	7 812 000

LT 4